

**Zeitschrift:** Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile  
**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband  
**Band:** 40 (1993)  
**Heft:** 11-12

**Artikel:** Une participation procure des avantages personnels  
**Autor:** Münger, Hans Jürg  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-368390>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 06.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



kommenden Jahren ändert. Mit der Anzahl Instruktorinnen in den Kantonen ist auch nicht besonders Staat zu machen.

*Wie viele Frauen sind eigentlich heute gesamtschweizerisch im Zivilschutz dabei?*

Aufgrund einer Umfrage, die wir vor einigen Jahren bei den kantonalen Ämtern für Zivilschutz gemacht haben, dürften es um die 15000 Frauen sein. Wir werden in zwei Jahren über neuste Daten verfügen. Ich hoffe, dass wir dann sagen können: «Mit 15000 haben wir viel zu tief geschätzt»...

*Kommen wir nun noch zur Stellung der Frau in Ihrer eigenen Umgebung, im BZS selbst. Für die Frauenförderung in der Bundesverwaltung hat der Bundesrat bekanntlich Weisungen erlassen. Wie steht es damit im BZS, und wie gedenkt Ihr Amt, den bundesrätlichen Weisungen nachzukommen?*

Es sind für mich keine leeren Worte, wenn ich sage, dass mir die Förderung der Frauen unseres Amtes sehr am Herzen liegt. Mit etwa 16% Frauen ist deren Anteil an der BZS-Beamtenschaft in der Tat noch zu gering. Noch kleiner ist die Quote innerhalb unseres Kaders, verfügen wir doch leider über keine weiblichen Dienst- oder Sektionschefs. Sie können mir glauben, dass wir alles daran setzen, dies in Zukunft zu verbessern.

Letzten Februar haben wir für das BZS ein Frauenförderungsprogramm für die Jahre 1993-1995 verabschiedet. Ausgehend von der Chancengleichheit für Frau und Mann haben wir uns zum Ziel gesetzt, den Frauenanteil im Amt zu erhöhen. Auch wollen wir vermehrt Frauen für Kaderpositionen berücksichtigen. Damit dies so bald wie möglich Wirklichkeit wird, fördern wir die Aus- und Weiterbildung des weiblichen Personals mindestens im selben Mass wie jene des männlichen. Zum Förderungsprogramm für Frauen gehört schliesslich auch die Unterstützung des Wiedereinstiegs ins Berufsleben und die Ermöglichung von Teilzeitbeschäftigung im BZS. Auch wenn wir zurzeit im Amt selbst noch keine weibliche Kaderkraft haben, sind wir doch stolz auf die Tatsache, dass wir in unserer Ausbildungsequipe über zwei tüchtige Instruktorinnen verfügen. Wir hoffen, dass es bald einmal mehr sind.

*Herr Thüring, vielen Dank für dieses Gespräch.* ■

**Les femmes sont aussi les bienvenues dans la nouvelle protection civile, car**

## une participation procure des avantages personnels

**JM. Pour les hommes le service dans la protection civile ou dans l'armée est obligatoire. Mais pas pour les femmes. Celles-ci peuvent rendre de plein gré de grands services à la protection civile. Leur collaboration est aussi précieuse, nécessaire et sensée que celle des hommes. Le directeur de l'Office fédéral de la protection civile (OFPC), Paul Thüring, a expliqué à notre revue pourquoi la protection civile ne peut renoncer, aussi après sa réforme 95, à la participation des femmes.**

*Monsieur Thüring, on lit dans l'un des prospectus de votre office que la protection civile a besoin de la collaboration des femmes pour pouvoir remplir ses diverses tâches le mieux possible. Cela sonne bien à l'oreille. Mais qu'est-ce que la protection civile offre en fin de compte à la femme?*

Enormément. Dans le domaine de la formation par exemple, la protection civile offre un grand nombre de cours. Ceux-ci ne sont pas seulement orientés vers la pratique de la protection civile, mais transmettent à la femme aussi beaucoup de nouvelles notions qu'elle peut utiliser dans la vie privée.

Une femme peut – si elle s'y intéresse – avoir, après peu de temps déjà, des responsabilités dans le commandement. En général, les femmes sont spécialement motivées, parce qu'elles font leur service de leur plein gré.

Beaucoup de femmes me confirment que la protection civile apporte de grands avantages personnels. Les personnes qui font leur service dans la protection civile savent comment il faut se comporter dans le cas d'une catastrophe. La participation dans la protection civile donne aussi à chacun la certitude de ne pas perdre immédiatement la tête dans des situations critiques, mais tout au contraire, de pouvoir soi-même mettre la main à la pâte et de pouvoir ainsi apporter à ses proches ou voisins les premiers secours.

*La réforme de la protection civile amène – comme on sait – une réduction de l'effectif de la PCi. Il y aura alors plus d'hommes*

*que nécessaire. A-t-on donc vraiment besoin des femmes?*

Oui, bien sûr, elles sont absolument nécessaires! Imaginez par exemple un service sanitaire ou un secourisme sans femmes. Les récentes catastrophes atmosphériques au Valais et au Tessin ont montré clairement que les femmes ont pu créer rapidement un contact tout spécialement chaleureux et compréhensif avec la population éprouvée.

L'OFPC soutient depuis toujours l'engagement des femmes dans la protection civile. Nous avons d'ailleurs déjà souvent insisté auprès des chefs des offices cantonaux de la protection civile afin que les femmes ne soient pas placées, malgré les impasses, sur la liste d'attente.

Pour toutes celles qui s'intéressent, nous avons beaucoup de matériel d'information sur les possibilités de collaborer dans la protection civile. Quelques titres: «Les femmes au service de la communauté», «La protection civile aussi pour les femmes», «Instructeur/instructrice» et beaucoup d'autres encore. L'un de nos nouveaux prospectus s'adresse tout particulièrement aux femmes qui quittent le service féminin de l'armée ou la Croix-Rouge. Nous invitons chaleureusement ces femmes à mettre à la fin de leur carrière SFA/CRS leur grande expérience et leurs connaissances au service de la protection civile.

*Qu'est-ce qui se passera avec les femmes enrôlées dans la protection civile qui auront 52 ans ou plus en 1995? Est-ce que vous voulez les licencier d'un seul coup?*

Non, naturellement pas. Il est vrai que nous avons d'une part des limites d'âge précises – justement ces 52 ans à partir de 1995 – mais d'autre part, nous aimerions vraiment tenir compte de l'engagement volontaire des femmes. C'est pourquoi nous recommandons de traiter les limites d'âge libéralement. En tout cas, il faut tenir compte de la situation locale ainsi que des qualifications de chaque personne. Des directives généralisées ne semblent pas indiquées. Ce seront surtout les chefs de l'organisation de protection civile qui de-





PHOTO: OFPC

La PCI a besoin de la collaboration volontaire des femmes.

vront décider d'une participation éventuelle future des femmes qui auront atteint la limite d'âge selon le plan directeur.

Le projet de la nouvelle loi de la protection civile ne stipule d'ailleurs pas pour le service volontaire de protection une limite d'âge vers le haut (art. 21). Il n'y a que la limite vers le bas qui est fixée, cela veut dire que toute femme peut entrer dans la protection civile dès qu'elle a commencé l'année dans laquelle elle a 20 ans.

*Certains cantons ont aujourd'hui des instructrices de protection civile. Y en a-t-il aussi dans l'OFPC?*

Oui, mais malheureusement leur nombre est à mon grand regret très modeste. Nous avons 60 instructeurs et seulement 2 instructrices. J'espère bien que cela changera dans les années à venir. On ne peut pas non plus se vanter du nombre d'instructrices dans les cantons.

*Combien de femmes participent aujourd'hui à la protection civile dans toute la Suisse?*

Selon un sondage que nous avons fait il y a quelques années auprès des offices cantonaux de la protection civile, il devrait y avoir environ 15 000 femmes. Nous aurons dans deux ans de toutes nouvelles données. J'espère que nous pourrions alors dire: «Notre estimation de 15 000 était beaucoup trop basse...»

*Parlons encore de la position de la femme dans votre environnement direct, dans l'OFPC lui-même. Le Conseil fédéral a émis – comme on sait – des directives pour l'avancement des femmes dans l'administration fédérale. Qu'en est-il dans l'OFPC?*

*Et comment votre office va-t-il suivre les directives fédérales?*

Ce ne sont pas pour moi des mots vides de sens, quand je dis que je prends l'avancement des femmes dans notre office très à cœur. Il est vrai que la quote-part d'environ 16 pour cent de femmes dans le corps de fonctionnaires de l'OFPC est encore maigre. Le pourcentage dans notre cadre est encore plus modeste, car nous n'avons ni chefs de service ni chefs de section de sexe féminin. Vous pouvez me croire quand je vous dis que nous mettrons tout en œuvre pour améliorer la situation à l'avenir.

En février de cette année, nous avons adopté pour l'OFPC un programme d'avancement pour les femmes pour les années 1993–1995. Partant de l'idée d'égalité de chances pour homme et femme, nous avons comme but d'augmenter la part de femmes en service. Nous voulons aussi tenir compte plus souvent des femmes pour les positions de cadres. Pour transformer nos idées le plus vite possible en réalité, nous favorisons l'instruction et la formation continue du personnel féminin, au moins dans la même marge que cela se fait pour le personnel masculin. Dans le programme d'avancement pour la femme, nous trouvons aussi l'aide pour une réintégration dans la vie professionnelle et la possibilité d'un emploi à temps partiel dans l'OFPC. Même si nous n'avons en ce moment encore aucune employée de cadre dans notre service, je suis fier de pouvoir dire que nous disposons dans notre équipe d'instruction de deux instructrices capables. Nous espérons que nous en aurons bientôt plus.

*Monsieur Thüring, je vous remercie beaucoup de cette conversation.* ■

Gefahren nehmen keine Rücksicht auf Geschlechter

## Sicherheit ist auch Frauensache

rei. In Krisen und Katastrophen sind Männer und Frauen gleichermassen betroffen. Es ist deshalb klar, dass Sicherheitspolitik und Gesamtverteidigung nicht ausschliesslich Männersache sein können. Immer mehr Frauen nehmen denn auch an den von der Zentralstelle für Gesamtverteidigung (ZGV) angebotenen Ausbildungskursen teil, an denen die Teilnehmerinnen und Teilnehmer über das Engagement von Frauen in der Sicherheitspolitik orientiert werden.

Während Jahren war die von der ZGV angebotene Ausbildung eine reine Männerdomäne. Um diese Hegemonie zu brechen, führt die Koordinationsstelle «Frau und Gesamtverteidigung», eine Stabsstelle der ZGV, seit einigen Jahren die Aktion «Mehr Frauen an den zentralen Einführungskursen» durch. Ziel ist es, dass weibliche Angehörige aus den verschiedenen Gesamtverteidigungsbereichen, vor allem aber auch Frauen aus Frauenorganisationen und Politik, die Kurse besuchen, um Sicherheitspolitik und Gesamtverteidigung kennenzulernen und anschliessend die Ideen in ihre Kreise hinauszutragen. Auch Mitarbeiterinnen der Bundesverwaltung werden einbezogen, da diese sich am Arbeitsplatz sehr oft mit Problemen der Gesamtverteidigung zu befassen haben.

### Grosse Resonanz

Der Aktion war und ist noch immer ein grosser Erfolg beschieden, indem heute durchschnittlich 10 bis 15% der Kursteilnehmer weiblichen Geschlechtes sind. In einem Kurs erreichte die Quote gar 25%. Die Teilnahme von Frauen an diesen Kursen ist heute zur Selbstverständlichkeit geworden und nicht mehr wegzudenken. Auch der Lehrkörper bestand ursprünglich, den Teilnehmern entsprechend, ausschliesslich aus Männern. Zaghaft eroberten die Frauen hier ebenfalls Terrain. Heute ist es selbstverständlich, dass